

C'est bénéficier de l'efficacité des actions collectives : Réseau de Surveillance Sanitaire, certification d'élevage, fonds de mutualisation sanitaire, caisse de solidarité, édition de documents de suivi de vaccination volontaire ou réglementée, conseils techniques en ferme, formation des éleveurs, etc...

C'est aussi bénéficier de financements ou d'indemnisations et d'actions spécifiques :

ACTIONS	PARTICIPATION DU GDS 88
Prophylaxies de la brucellose, tuberculose ainsi que celles de la leucose	Financement complémentaire des analyses de diagnostic ou de requalification vis à vis des maladies réglementées Participation forfaitaire aux abattages diagnostics
Prophylaxie IBR	Participation aux analyses pour les élevages qui s'assainissent et les cheptels sous appellation subissant un incident IBR. Aide à la vaccination IBR dans les seuls foyers récents.
Certification IBR et Varron	Gestion et délivrance de la certification compris dans la cotisation Facturation pour les non adhérents
Paratuberculose	De 40% à 80% du coût du dépistage Aide à l'élimination des bovins infectés : 150 € Certification selon respect du protocole, gestion gratuite
BVD	Prise en charge de 45% du coût du programme d'éradication BVD Gestion des certifications « bovin non IPI »
Caisse de Solidarité Sanitaire « Diagnostics »	Jusqu'à 80% du coût des analyses (quelle que soit l'analyse) dans le cadre d'un programme d'assainissement volontaire (actions maladies abortives, respiratoires, néonatales...)
Caisse Solidarité Sanitaire « coups durs » pour aider les éleveurs dans le cas de pertes exceptionnelles	De 50 à 80% des pertes au-delà de la franchise d'élevage (sur décision de la commission) Indemnisation du préjudice de la saisie sur la base de 70% de la valeur de la carcasse Ténia et sarcosporidiose
Formation « l'Éleveur, Infirmier de ses bovins »	Action de formation sur la base de travaux pratiques en situation professionnelle, ouverte aux adhérents du GDS,
JEUNES AGRICULTEURS	Prise en charge de la 1 ^{ère} année de cotisation Audit d'élevage et suivi personnalisé gratuit à la demande

Les actions du GDS 88 sont conduites en étroite relation avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population, les laboratoires vétérinaire et laitier, le Groupement Technique Vétérinaire, les vétérinaires sanitaires et toutes les organisations professionnelles agricoles.

Un soutien financier est apporté par le Conseil Général des VOSGES.

Le GDS est à votre écoute, faites nous part de vos remarques et suggestions.